

POL 5815-10
Analyse sociopolitique des conflits armés
Horaire: Lundi 18h-21h

Enseignant: Sébastien Barthe

Courriel: pol5815barthe@gmail.com (du lundi au vendredi, de 9h à 15h)

Disponibilités: Avant et après les cours + sur rendez-vous

DESCRIPTIF

Causes, déroulement, conséquences et prévention des conflits armés. Évolution des notions de conflit, de guerre et de sécurité. Transformations de la pratique et de la conduite des conflits armés depuis 1945.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Le cours **POL 5815** tente de faire un tour d'horizon des perspectives analytiques qui existent sur diverses questions liées aux conflits armés et à la guerre, afin de mieux comprendre la difficulté à rendre compte de ces phénomènes. Il s'attarde spécifiquement sur les dimensions sociales et politiques des conflits armés, plutôt que sur leur dimension stratégique (qui est le sujet du cours **POL 5510**).

De façon générale, le cours vise à:

- Initier les étudiantEs qui poursuivent un cheminement en Relations internationales, ou dont le cheminement comporte du moins un intérêt soutenu pour les questions internationales, aux problématiques et débats qui alimentent l'étude des conflits armés et du phénomène guerrier en RI;
- Développer un triple regard critique: face aux phénomènes conflictuels internationaux, face à la littérature académique portant sur ce sujet, face aux préjugés (les siens et ceux des autres!) sur ce sujet.
- Développer les compétences des étudiantEs en matière de travail en équipe et de communication académique (écrite et orale).

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Papier et crayon
- Aucune lecture obligatoire lors des cours magistraux. Les ateliers en seconde moitié de semestre demandent la consultation des ressources préparatoires avant les exposés oraux. Des ressources bibliographiques d'intérêt pourront être fournies avec plaisir aux personnes intéressées, sur demande en classe.

SUJETS DES COURS MAGISTRAUX

- L'étude académique des conflits armés
- Spéculations sur les origines des guerres
- Les approches philosophiques et théoriques des RI et les conflits armés
- Traditions politiques, culturelles et religieuses sur les questions de guerre et de paix
- L'évolution des conflits armés contemporains (1946 à aujourd'hui)

CALENDRIER DES SÉANCES

DATE	ACTIVITÉS
01 – 10 septembre	Présentation du syllabus, des éléments de l'évaluations et du cours en général
02 – 17 septembre	Conclusion de l'entente d'évaluation + cours magistral
03 – 24 septembre	Cours magistral
04 – 01 octobre	Élections Québec 2018
05 – 08 octobre	Congé de l'Action de grâce
06 – 15 octobre	Cours magistral
07 – 22 octobre	Cours magistral
08 – 29 octobre	Cours magistral
09 – 05 novembre	Ateliers
10 – 12 novembre	Ateliers
11 – 19 novembre	Ateliers
12 – 26 novembre	Ateliers
13 – 03 décembre	Ateliers
14 – 10 décembre	Ateliers + Autoévaluation
15 – 17 décembre	Ateliers

DATES IMPORTANTES À RETENIR

- Jusqu'au 11 septembre:** Inscription, changement de cours, annulation sans facturation (AX)
12 septembre au 07 novembre: Abandon de cours sans mention d'échec avec facturation (XX)
14 septembre: Date limite pour le 1^{er} versement des frais de scolarité
01 octobre: Congé pour causes d'élections provinciales
08 octobre: Congé de l'Action de grâce
12 octobre: Date limite pour le 2^e versement des frais de scolarité
15 octobre: Remise du plan du travail et de l'exposé
29 octobre (au plus tard): Remise des ressources préparatoires

05 novembre au 17 décembre: Participation active aux ateliers

26 novembre ou 03 décembre: Évaluation de l'enseignement en classe

10 décembre: Autoévaluation personnelle en classe

17 décembre: Remise par courriel des travaux de session (une remise par équipe) et des réponses aux questions synthèse (remises individuelles)

7 janvier 2019: Date limite de remise des notes finales au Registrariat

Quatre semaines après la fin du trimestre: Date limite pour remplacer un « incomplet » (noté « I ») en note finale

EVALUATIONS, PONDERATION ET ECHEANCES

ÉVALUATION		PONDÉRATIO N	ÉCHÉANC E
Plan du travail de session et de l'exposé oral	Par équipe	5 %	Toutes les équipes: 15 octobre
Valeur pédagogique de l'exposé oral	Par équipe	5 %	05 novembre au 17 décembre
Ressource préparatoire pour l'exposé oral	Par équipe	5 %	Toutes les équipes: 29 octobre au plus tard
Participation active aux ateliers: • Assiduité • Participation effective	Par équipe	20 %	05 novembre au 17 décembre
Travail de session	Par équipe	30 %	lundi 17 décembre, 23h59 (GMail)
Questions synthèse	Individuelle	3 X 10 % = 30 %	lundi 17 décembre, 23h59 (GMail)
Rapport d'autoévaluation de la performance individuelle	Individuelle	5 %	10 décembre

QUELQUES MOTS SUR LES ÉVALUATIONS ET AUTRES

- Toutes les évaluations sont de type « qualitatif », i.e. que vous obtiendrez des lettres comme résultats, et non des chiffres. La grille de conversion du département s'applique ainsi non seulement à la note finale, mais également à chacun des éléments d'évaluation.

- **Le plan** doit donner les noms de tous les membres de l'équipe, énoncer le sujet du travail et de l'exposé (au moins un paragraphe), détailler les différentes parties (pas seulement des points de forme) et inclure une bibliographie. Le même plan sert à la fois à l'exposé oral et au travail de session. Toutes les équipes doivent remettre leur plan sous forme papier (imprimé ou manuscrit), en classe, le **15 octobre**.
- **Les exposés oraux et le travail de session** se font par équipe.
- La contribution de chacunE doit être clairement indiquée pour chacune des parties du **travail de session** (introduction, sections du développement, conclusion, mise en page, bibliographie). La contribution de chaque membre de l'équipe au développement devrait être de 5 à 10 pages. Le travail doit être produit en Times New Roman 12 pt à interlignes 1,5 avec des marges de 3/3/4/4. Tout travail doit comporter une page titre et une bibliographie, et doit être paginé.
- Plusieurs **questions synthèses** seront proposées en classe suite aux cours magistraux. Vous devez minimalement répondre à 3 d'entre elles, mais rien ne vous empêche d'en faire plus. Dans un tel cas, les 3 meilleures notes seront comptabilisées. Vos réponses devraient faire entre 1 à 2 pages en Times New Roman 12 pt à interlignes 1,5, marges de 3/3/4/4. Les fichiers pour faire cet exercices seront disponibles sur Moodle. Il est possible de rendre vos réponses de manière manuscrite, auquel cas celles-ci doivent m'être remises en classe au plus tard le **17 décembre**.
- La **durée des exposés oraux** va dépendre du nombre total de présentations. Ce détail vous sera communiqué en classe lorsque les équipes seront définitivement formées. Attendez-vous à des exposés de 15 à 20 minutes. Chaque exposé sera suivi d'une période de questions, commentaires et discussion. Ces périodes dureront environ 10 minutes.
- **Les exposés oraux** font l'objet d'une évaluation au niveau de leur valeur pédagogique. Il est obligatoire d'utiliser un support visuel (PowerPoint, Keynote ou Prezzi) lors des exposés.
- Je privilégie les **ressources préparatoires** de type audio-visuel. Vous pouvez quand même proposer la lecture de textes relativement courts. Toutes les équipes doivent me fournir leur ressource préparatoire par courriel au plus tard le **29 octobre**.
- La **participation active** de touTEs est une condition essentielle à la réussite des séances d'ateliers. L'assiduité pourra être, si nécessaire, contrôlée par la prise de présence, mais ce n'est pas la méthode que je privilégie habituellement. La participation effective suppose que vous soyez à l'aise pour poser des questions, intervenir et même quelques fois débattre (gentiment!) avec vos collègues lors des périodes prévues à cet effet. Seront pénalisés les attitudes et propos intolérants et discriminatoires. Je préfère une évaluation globale de la participation à une évaluation individuelle de chacun de ses composants, puisque cela rend mieux compte des diverses personnalités des participantEs au cours.
- **L'autoévaluation** se fera en classe le **10 décembre** et ne prendra que quelques minutes.

GRILLE DE CONVERSION DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

	Note	Intervalle	
	A+	[90 - 100]	Excellent
	A	[85 - 90[Excellent
	A-	[80 - 85[Excellent
	B+	[77 - 80[Très bien
	B	[74 - 77[Très bien
	B-	[70 - 74[Très bien
	C+	[67 - 70[Bien
	C	[65 - 67[Bien
— Ces notes n'existent pas aux cycles supérieurs	C-	[63 - 65[Bien
	D+	[61 - 63[Passable
	D	[59 - 61[Passable
	E	< 59[Échec

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM